



YOGA FOR KIDS



La pose bien-être pour votre enfant !

TOUS LES MERCREDIS

YOGA for KIDS
de 9h45 à 10h20

YOGA for KIDS (à partir de 4 ans)

A la fois instructif et amusant, les cours de YOGA for KIDS stimulent l'attention des enfants. Plus concentrés, ces derniers apprennent à prendre conscience de leur respiration et développent leur confiance en eux.

Une discipline à part entière qui permet à vos enfants d'augmenter leurs capacités de concentration et leur créativité, d'intensifier leur confiance en soi, de modeler leur corps, d'apprendre à gérer leurs émotions et d'écouter plus attentivement le monde qui les entoure.

Une pratique qu'ils apprécient largement.

DEBUT DES COURS
2ème semaine de la rentrée
1 COURS D'ESSAI

« PAUSE PETIT YOGI »

ATTENTION : L'association ZUMB'AVENTURE propose le cours de YOGA for Kids seulement le MERCREDI matin à l'EIB de NICE.



FICHE D'ADHESION YOGA – NICE Saison 202 – 202



NOM : _____ PRENOM : _____

Date de Naissance : _____ AGE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

NOM – PRENOM de la MERE : _____

TEL : _____ Email : _____

NOM – PRENOM du PERE : _____

TEL : _____ Email : _____

Photo

TARIF et REGLEMENT de la Cotisation (Frais d'inscription inclus) : CHEQUE ou ESPECES

– 300 € annuel : **Chèque** n° _____ **OU** **Espèces**

POUR INFORMATION : PAS DE COURS pendant les vacances scolaires. PAS DE REMBOURSEMENT en cas d'absence ou d'arrêt définitif de l'activité pour quelques raisons que ce soit (Voir Extrait du Règlement Intérieur – Paragraphe 3).

AUTORISATION PARENTALE et DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e) : _____

AUTORISE mon enfant _____

à pratiquer le YOGA for KIDS,

à paraître sur les photos pour, éventuellement, être sur le site de l'Association ZUMB'ADVENTURE.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

JE SOUSSIGNE (E) _____

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT _____

DECLARE DEGAGER de toutes responsabilités en cas d'accidents, de dommages, blessures, vols, dégâts sur les biens personnels ou autres, de quelque nature que ce soit, **sans aucune exception**, ni réserve lié à l'entraînement et à la pratique du YOGA for KIDS, l'Association ZUMB'ADVENTURE, en la personne de Mme GALLET Karine, les membres de son équipe ou invités.

JE RENONCE à faire valoir toute revendication, tout recours, de quelque nature que ce soit, auprès de l'Association ZUMB'ADVENTURE, en la personne de Mme GALLET Karine, les membres de son équipe ou invités.

JE SUIS INFORME (E) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance dommages corporels et responsabilité civile pour mon enfant.

JE ME PORTE également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que mon enfant pourrait occasionner durant les cours de YOGA for KIDS.

JE RECONNAIS que LE REFUS de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit à l'Association ZUMB'ADVENTURE, en la personne de Mme GALLET Karine, les membres de son équipe ou invités, d'exclure mon enfant des cours de YOGA for KIDS.

JE RECONNAIS avoir eu la possibilité de demander les Statuts de l'Association ZUMB'ADVENTURE.

JE RECONNAIS avoir LU la « Fiche d'Adhésion » et l'Extrait du « Règlement Intérieur » (paragraphe 2, 3 et 4) qui se trouve joint et y consent. Je reconnais également avoir eu la possibilité de demander et de lire l'intégralité du Règlement Intérieur de l'Association ZUMB'ADVENTURE.

Fait à NICE, le

Signature :

QUESTIONNAIRE MEDICAL à REMPLIR OBLIGATOIREMENT (ci-joint)

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'adhésion de votre enfant. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'Association ZUMB'ADVENTURE, en la personne de Mme GALLET Karine. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser à Mme GALLET Karine.

Karine GALLET – Association ZUMB'ADVENTURE : 06.65.08.48.59 – <https://zumbaventure.jimdofree.com>
zumbaventure@hotmail.com

QUESTIONNAIRE MEDICAL

Décrets, arrêtés, circulaires TEXTES GÉNÉRAUX MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ans	
	OUI	NON
Depuis l'année dernière		
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans..)		
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		

Article 3

Le présent Arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Française. Fait le 7 mai 2021.

La ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des sports,

G. QUENEHERVE

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général adjoint de la santé,

M.-P. PLANEL

Extrait du « REGLEMENT INTERIEUR » Association ZUMB'AVENTURE – Loi 1901

REGLEMENT INTERIEUR

Procéder à une inscription implique de plein droit une acceptation du présent REGLEMENT INTERIEUR (Extrait du REGLEMENT INTERIEUR modifié du 13 octobre 2023).

2- MODALITES D'ADHESION A L'ASSOCIATION

Pour adhérer à l'association, tout nouveau membre (appelé « ADHERENT ») doit obligatoirement signer et remplir une fiche d'adhésion ainsi que lire l'Extrait du REGLEMENT INTERIEUR qui se trouve joint à la fiche d'adhésion : Extrait du Règlement Intérieur qu'il reconnaît avoir lu en paraphant la Fiche d'adhésion.

L'Association ZUMB'AVENTURE se réserve le droit de refuser une adhésion sans avoir à la motiver.

Les membres doivent être majeurs, mineurs anticipés ou pour les mineurs non émancipés posséder une autorisation écrite des parents ou du tuteur.

Cette fiche d'adhésion doit être remise le jour de l'adhésion accompagnée du règlement, des frais d'inscription et d'un **CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE** daté de moins de 3 mois (certificat médical qui sera valable pendant 3 ans) .

Aucune adhésion ne sera prise en compte si le dossier est incomplet (fiche d'adhésion, certificat médical et le règlement).

3- REGLEMENT et FRAIS D'INSCRIPTION

ZUMBA – FITNESS – GYM - YOGA

Article 1 : REGLEMENT de la COTISATION et des FRAIS D'INSCRIPTION

La cotisation est une cotisation annuelle de septembre à juin (montant défini par le Bureau) à renouveler chaque année et payable d'avance le jour de l'adhésion ou avec des facilités de paiement, ainsi que les frais d'inscription.

Toute année commencée est intégralement due.

COTISATION Cours Adultes : La cotisation peut-être payée au prorata des mois restants dus si l'adhésion a lieu en cours d'année (**Tout mois commencé est intégralement dû**). Le montant des frais d'inscription restera toujours du même montant.

COTISATION Cours Enfants : La cotisation peut-être payée au prorata des mois restants dus si l'adhésion a lieu en cours d'année. Le montant des frais d'inscription étant inclus dans la cotisation, celle-ci sera également payée au prorata des mois restants dus.

Le montant de la cotisation a été calculé sur l'ensemble de l'année scolaire, soit de septembre à juin et en tenant compte des vacances scolaires. En conséquence, de septembre à juin, le montant de la cotisation reste le même : aucune demande de « rabais » ne sera prise en compte pour ces périodes.

KANGOO JUMPS® - KANGOO POWER™

Article 1 : REGLEMENT de la COTISATION ou de la CARTE et des FRAIS D'INSCRIPTION

Les cours de KANGOO POWER™ (Kangoo Jumps®) peuvent être réglés par cotisation ou par carte. Les frais d'inscription sont à régler au moment de l'adhésion.

PAR COTISATION :

La cotisation est une cotisation annuelle de septembre à juin (montant défini par le Bureau) à renouveler chaque année et payable d'avance le jour de l'adhésion ou avec des facilités de paiement, ainsi que les frais d'inscription.

Toute année commencée est intégralement due.

La cotisation peut-être payée au prorata des mois restants dus si l'adhésion a lieu en cours d'année. Le montant des frais d'inscription restera toujours du même montant. **Tout mois commencé est intégralement dû.**

Ou PAR CARTE :

- elle est nominative,
- elle est valable sur la saison en cours (hors fermeture de l'Association),
- PAS DE REMBOURSEMENT si la carte n'est pas finie : les cours seront perdus une fois la saison terminée,
- elle est NI Echangeable, NI remboursable,
- RESERVATION OBLIGATOIRE pour la LOCATION DES CHAUSSURES A REBOND KANGOO JUMPS ;

ATTENTION : TOUT COURS RESERVE SERA AUTOMATIQUEMENT DU, MEME si l'ADHERENT NE VIENT PAS ou ANNULE LE COURS !!

LES CHAUSSURES KANGOO JUMPS :

- seuls les chaussures KANGOO JUMPS sont acceptés en cours,
- ***l'adhérent peut-être exclu du cours si ses chaussures ne sont pas des chaussures à rebond KANGOO JUMPS®.***

POUR TOUTES LES ACTIVITES

Article 2 : REMBOURSEMENT

En cas d'absence OU de départ définitif, volontaire ou pas, de l'adhérent majeur ou mineur (vacances, maladie, accident, grossesse, séparation, mutation, déménagement, décès, radiation de l'école ou changement d'école, etc...), celui-ci ne pourra prétendre à aucune réduction, aucun remboursement, aucun avoir, ni aucun report.

Pour LA CARTE, l'adhérent ne pourra également rien prétendre, ni demander un report de validité de celle-ci ou un remboursement. -1-

TOUT ARRET D'ACTIVITE en raison d'une interdiction générale des Pouvoirs Publics (Crise Sanitaire, Cas de Force Majeure, etc....), en raison d'une catastrophe naturelle ou d'un dérèglement climatique (typhon, tornade, tsunami, tremblement de terre, feux, inondation, etc...) ou en raison d'une malveillance humaine, ne donnera pas lieu à un remboursement des cotisations NI à un remboursement de la carte pour la période de suspension dont ne seront responsables, ni les adhérents, ni l'Association ZUMB'AVENTURE.

Il ne sera également pas proposé d'avoir, de déduction ou de suspension de la cotisation OU de la carte. La cotisation restera due jusqu'à la fin de la saison sportive (fin juin inclus pour la ZUMBA et autres) ET la validité de la carte continuera à courir également jusqu'à la fin de sa validité.

TOUT ARRET DONT N'EST PAS RESPONSABLE L'ASSOCIATION ZUMB'AVENTURE ne sera NI remboursé, NI déduit, NI reporté et NI pratiqué d'avoir.

L'ADHERENT NE POURRA DEMANDER AUCUN REMBOURSEMENT DE SA COTISATION OU DE SA CARTE dès lors que la FICHE D'ADHESION A ETE SIGNEE ET LE PAIEMENT EFFECTUE

Article 3 : CONFINEMENT (Crise Sanitaire – Cas de force Majeure)

Si confinement il y a par ordre du Gouvernement, il sera mis en place, si cela est possible par l'Association ZUMB'AVENTURE, des cours en visioconférence avec la plateforme ZOOM : plateforme gratuite pour les adhérents.

Les liens seront envoyés directement par mail à chaque adhérent pour pouvoir se connecter.

Pour les adultes, des cours, pas obligatoirement avec les mêmes horaires que sur le planning initial, seront aménagés.

Pour les enfants, des cours seront aménagés : les jours seront en fonction des disponibilités de l'Association ZUMB'AVENTURE. Les jours et horaires seront envoyés aux parents pour qu'ils puissent se connecter et que les enfants puissent continuer à faire leur cours.

Si certains cours ne peuvent pas être fait en visioconférence, et si cela est possible pour l'Association ZUMB'AVENTURE, l'Association ZUMB'AVENTURE pourra proposer des fiches d'activité, des vidéos, des liens, etc... à faire à la maison, seul ou en famille.

L'Association ZUMB'AVENTURE ne sera pas responsable si il n'y a pas de possibilité de se connecter, si il y a un mauvais débit ou d'autres problèmes liés à la connexion des adhérents ou si les adhérents, petits ou grands, n'ont pas la possibilité de le faire chez eux ou en extérieur.

Article 4 : FACILITES DE PAIEMENT COTISATION – CARTE

COTISATION

- Solutions et facilités de paiement de la cotisation pour les Cours ADULTES : En 1 fois (paiement annuel), en 3 fois (paiement trimestriel) ou en 10 fois (paiement mensuel). Les chèques sont encaissés entre le 5 et le 10 de chaque mois.
- Solutions et facilités de paiement de la cotisation pour les Cours ENFANTS : En 1 fois (paiement annuel).

CARTE

- Paiement de la carte en 1, 3 ou 6 fois.

Article 5 : VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

Pendant les vacances scolaires de l'Académie de Nice (Zone B), l'Association ZUMB'AVENTURE se réserve le droit de fermer ou non les cours.

Il n'y a pas de cours pendant les jours FERIES et les cours ne sont pas récupérables.

4 - DIVERS (Assurance, Consigne, Droit Image, Manquement)

Article 1 : ASSURANCE – URGENGE MEDICALE

En cas d'urgence médicale au sein du cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche). L'adhérent doit prévoir une assurance personnelle pour les cours. L'assurance souscrite par l'Association ZUMB'AVENTURE pour les adhérents est une assurance complémentaire, elle ne donne droit à aucune indemnité journalière en cas d'accident. En cas d'accident, la déclaration doit être faite dans les 3 jours maximum, car ce délai écoulé la déclaration ne sera plus recevable.

Article 2 : CONSIGNES

Il est INTERDIT de prendre en vidéo les chorégraphies de ZUMBA et de KANGOO JUMPS, sous peine de sanctions.

Pendant toute la durée dans les locaux, les adhérents et leur accompagnateur sont priés d'être les plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité applicable à l'ensemble de la structure. Les spectateurs ne sont pas admis aux cours. Les téléphones portables doivent être en mode silencieux pendant toute la durée du cours. En cas de perte ou de vol, l'Association ZUMB'AVENTURE ou les professeurs ne sont pas tenus responsables.

Article 3 : DROIT A L'IMAGE (voir la fiche d'inscription)

L'Association ZUMB'AVENTURE se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit (Facebook, Site internet, etc..), si accord signé au préalable sur la fiche d'inscription. Par ailleurs, pour tous les événements et les spectacles auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de son, de vue, de photographies, pourront être interdites et, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un usage strictement familial.

Article 4 : MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Tout manquement au présent REGLEMENT INTERIEUR de l'Association ZUMB'AVENTURE ou aux contraintes et consignes, pourra conduire à une expulsion temporaire et définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.